## Désormais dans votre commune, vous pouvez déposer tous vos emballages sans exception dans le bac de tri :

emballages en métal, en papier-carton, briques alimentaires, mais aussi tous les emballages en plastique. Les emballages en verre sont, eux, à déposer dans le conteneur à verre.

- C'est un emballage?

  Dans le bac de tri!

  Attention: seuls les emballages se trient,
  pas les obiets ou la vaisselle.
  - 2 Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
  - Déposez vos emballages en vrac dans le bac.















Aujourd'hui, le recyclage évolue pour vous permettre de trier encore plus. En plus des papiers et des emballages en carton, aluminium, acier et verre, vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique.

Toutes les bouteilles



Tous les flacons et bidons



Toutes les barquettes



Tous les pots et les boîtes





Tous les sacs et sachets















Tous les films







Pas besoin de les laver, il suffit qu'ils soient bien vidés.

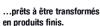
...ils sont collectés

au centre de tri.

et déposés

## Et + d'emballages recyclés, c'est + de matière à réutiliser !

Vous triez tous vos emballages en plastique...



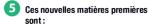


Nouveaux emballages :

bouteilles, flacons de lessive, de produits d'entretien, etc.

## Produits fabriqués:

tubes, arrosoirs, pièces automobiles, fibre de rembourrage, pulls polaires etc.



réduites en paillettes...



Les balles de plastique sont acheminées au centre de régénération.



Le centre de tri sépare les matériaux et les compacte en balles.

